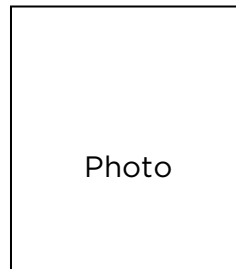


A transmettre par courrier avec le certificat de vaccination a jour

ÉCOLE BOULLE - INFIRMERIE
9-21 rue Pierre BOURDAN
75012 PARIS



Nom : Classe :
Prénom : Date de Naissance :
Adresse de l'élève / Étudiant durant l'année scolaire :
.....

	Responsable légal 1	Responsable légal 2	Tiers de confiance de proximité :
Nom et Prénom			
Adresse			
N° de téléphone du domicile			
N° de téléphone du portable			
N° de téléphone du travail			

- Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement (préciser le lien de parenté) :
- N° de Sécurité Sociale de l'élève / Étudiant :
- Nom de l'assurance scolaire et numéro de contrat:.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital **le mieux adapté**. Les responsables légaux ou le tiers de confiance en cas de majorité seront le plus rapidement possible avertie par nos soins. **UN ELEVE MINEUR NE POURRA SORTIR DE L'HOPITAL QU'ACCOMPAGNE DE SON REPRESENTANT LEGAL.**

- Date du dernier rappel de la vaccination obligatoire contre la Diphtérie, le Tétanos, et la Poliomyélite (DTP : 3 injections puis Rappel N°1 à 6 ans puis Rappel N°2 entre 11 et 13ans
.....
- NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :
.....

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement, essentielles en cas d'urgence* (allergies, traitements en cours, dispositif médical, handicap, précautions particulières à prendre...) :

Si l'état de santé de votre enfant nécessite la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) dans le cadre d'une maladie chronique (circulaire n°2003-135 du 08 septembre 2003), merci de joindre **un courrier de votre médecin traitant ou du spécialiste**.
Ce courrier doit comprendre un protocole d'urgence, une ordonnance valable pour l'année scolaire en cours pour les traitements concernés+ une photo d'identité.
Demande de renouvellement du PAI 2021/2022 OUI NON
Demande de nouveau P.A.I 2022/2023 : OUI NON

Il est souhaitable de signaler toute modification de l'état de santé de votre enfant au cours de l'année scolaire (au médecin scolaire et/ou l'infirmier-ère scolaire). Pour les étudiants, il est souhaitable d'indiquer à l'infirmier-ère tous les traitements médicamenteux sur le temps scolaire.

A : le,
Signature du responsable légal ou élève Majeur.

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.